

74 CHAMPS ELYSEES

Société en nom collectif au capital de 25.053.000 €
Siège social : Tour Majunga - La Défense 9
6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux
813 956 596 R.C.S. Nanterre

DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIES CONSTATEES DANS UN ACTE EN DATE DU 17 DECEMBRE 2025

Les sociétés :

- La société SEQUANAISE DE GESTION ET DE SERVICES, propriétaire de représentée par M. Philippe de MARTEL, dûment habilité	2.505.299 parts
- La société 74 CHAMPS ELYSEES 2 SAS, propriétaire de représentée par M. Philippe de MARTEL, dûment habilité	1 part
Total :	2.505.300 parts

Seuls associés (les « Associés ») de la société 74 CHAMPS ELYSEES (ci-après « la Société ») représentant l'intégralité du capital social, conformément à l'article 1854 du Code civil et aux statuts, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Fusion-absorption du Gérant de la Société,
- Nomination d'un nouveau Gérant de la Société,
- Changement de dénomination sociale du Gérant.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés prend acte de la fusion à intervenir avec effet au 31 décembre 2025 entre la société AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS FRANCE, en abrégé AXA REIM FRANCE, Gérant de la Société et la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT PROPERTY SOLUTIONS.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, la collectivité des associés décide de nommer en qualité de Gérant de la Société, en remplacement de la société AXA REIM FRANCE, pour une durée indéterminée, la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT PROPERTY SOLUTIONS, Société par actions simplifiée au capital de 40 €, dont le siège social est situé 50, cours de l'Île Seguin, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 922 108 618 avec effet au 31 décembre 2025.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés prend acte du changement de dénomination sociale de la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT PROPERTY SOLUTIONS en « BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Real Assets » avec effet au 1^{er} janvier 2026.

L'intervention de Monsieur Philippe de MARTEL aux présentes, en sa qualité de Directeur Général Délégué de la société AXA REIM FRANCE, gérante de la Société, rend ces décisions opposables à la Société.

Une copie des présentes décisions sera transmise au Commissaire aux comptes pour sa parfaite information.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte constatant les décisions collectives unanimes des associés, signé par les associés et le Gérant.

ONT SIGNE

Les associés
SEQUANAISE DE GESTION ET DE SERVICES
74 CHAMPS ELYSEES 2 SAS
représentées par M. Philippe de MARTEL

Signed by:

2707BFE9568842D...

Le Gérant
La société AXA REIM FRANCE
Représentée par M. Philippe de MARTEL

Signed by:

2707BFE9568842D...